

Labellisation Clef Verte des hébergements touristiques Tarifs 2017

Les établissements qui postulent au label ou au renouvellement annuel de leur labellisation sont soumis à des frais de participation qui couvrent en partie les frais de traitement de leur dossier et la réalisation des visites d'audit. Ces frais sont dus dès l'envoi du dossier de candidature ou de la demande de renouvellement, indépendamment de l'obtention du label.

Détail des tarifs

Nouveaux
tarifs
applicables
à partir de
janvier 2017.

Visite d'audit (année de candidature) : **360 €**

Visite de suivi (une fois tous les trois ans*) : **310 €**

Frais de participation annuels :

		Minimum	Maximum
Meublés et chambres d'hôtes	capacité d'accueil (nombre de personnes) x 3,00 €	110 €	500 €
Campings	nombre d'emplacements nus x 1,40 € + nombre de locatifs x 2 €	160 €	750 €
membres de la FNHPA	nombre d'emplacements nus x 1,20 € + nombre de locatifs x 1,40 €		
Hôtels	nombre de chambres x 2 €	160 €	750 €
membres de l'UMIH	nombre de chambres x 1,40 €		
Résidences de tourisme	capacité d'accueil (nombre de lits) x 2 €	310 €	1 550 €
Auberges de jeunesse	nombre de chambres x 2 €	160 €	750 €
Villages et centres de vacances	capacité d'accueil (nombre de lits) x 2 €	310 €	1 550 €

Calendrier de facturation

Année de candidature :

Frais de participation + 360 € (coût de la visite d'audit)

Années suivantes sans visite :

Frais de participation seuls

Années suivantes avec visite (une fois tous les trois ans*) :

Frais de participation + 310 € (coût de la visite de suivi)

** Dans certaines situations exceptionnelles (changement de gérance, alerte sérieuse sur la conformité de l'établissement à ses déclarations) qui ne pourraient faire l'objet d'une vérification par l'envoi de pièces justificatives, la Clef Verte se réserve la possibilité de planifier une visite avant trois ans. Cette visite sera facturée au tarif d'une visite de suivi habituelle (310 €) et la visite suivante s'effectuera trois ans plus tard.*